

EN BREF...

■ Grève du téléphone

RIMC-SKI (PC) — Il semble à peu près assuré que les trois unités syndicales des employés d'exécution de Québec-Téléphone reprendront dès demain des grèves rotatives d'une durée de trois jours pour chaque unité. Les employés de bureau et des techniciens doivent être en grève les 10, 11 et 12 mai. Les téléphonistes débrayeront le 13 mai, jour de la Fête des mères, une journée importante pour les appels interurbains. Le service de téléphone pourrait donc être perturbé dimanche dans les régions desservies par Québec-Téléphone, l'Est du Québec et la Côte-Nord, la Beauce et le comté de Portneuf. La convention est échue depuis novembre 1983.

■ Un dollar en nickel

Les Canadiens pourront changer leurs billets d'un dollar pour une pièce spéciale, ayant cours légal, qui a été frappée en l'honneur du premier voyage de découverte de Jacques-Cartier au Canada en 1534. Pour marquer cet moment historique, le ministre responsable de la Monnaie royale canadienne, M. Charles Lapointe, a présenté hier le premier de ces dollars de nickel commémoratifs qui seront offerts vers la mi-juin par les institutions financières canadiennes. Le revers de cette pièce, oeuvre d'un artiste de la région de Toronto, Hector Greville, montre Jacques Cartier et deux de ses hommes. Deux voiliers sont à l'ancre à l'arrière-plan. Le côté face porte l'effigie de la reine Elizabeth II.

■ Médailles de bravoure

OTTAWA (PC) — Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, a dévoilé les noms de 21 citoyens canadiens, dont quatre Québécois, qui se verront récompensés pour leur bravoure, lors d'une cérémonie qui aura lieu plus tard cette année. Un des récipiendaires de l'Étoile du courage est un Québécois, Ronald Corner, de Saint-Alexandre. Trois autres Québécois seront décorés de la médaille de la Bravoure. Il s'agit de Michel Bernier, Alain Langlois et Alain Parent, tous de Pincoeur.

■ Candidate conservatrice

GATINEAU (PC) — Claudy Mailly, qui occupait le poste d'attachée de presse du leader conservateur Brian Mulroney, a été désignée mardi candidate conservatrice dans la circonscription fédérale de Gatineau, en prévision des prochaines élections générales. Mme Mailly était le seul candidat sur les rangs. Agée de 45 ans, Mme Mailly a été invitée par M. Mulroney à briguer les suffrages sous la bannière du PC aux prochaines élections dans Gatineau.

■ Drogue en Floride

FORT LAUDERDALE (PC) — La police de Fort Lauderdale a arrêté mardi trois Canadiens contre qui pèsent maintenant des accusations de trafic de drogue. Il s'agit de deux Québécois, Guy Lemelin et Michel Beaulieu, âgés respectivement de 51 et 34 ans, et d'un troisième Canadien, Victor Malcolm. Ils ont été appréhendés par des agents anti-drogue se faisant passer pour des acheteurs. Selon eux, les trois individus s'apprêtaient à vendre un kilo de cocaïne et 75,000 pilules de métaqualone. En attendant leur procès pour trafic de drogue, ils ont été remis en liberté moyennant un cautionnement personnel de \$500,000.

■ Il restera au Canada

CALGARY (AFP) — Un tribunal de Calgary a refusé d'extrader Gheorge Dragomir, un mécanicien d'origine roumaine que le gouvernement de Bucarest accuse d'avoir volé une automobile appartenant à l'État et des fonds gouvernementaux lorsqu'il est passé à l'ouest en 1979. Le juge Arthur Lutz a estimé que les preuves produites étaient insuffisantes pour justifier l'extradition du mécanicien. Gheorge Dragomir, 38 ans, travaillait en Turquie pour le compte du gouvernement roumain lorsqu'il avait décidé de demander l'asile. Il était arrivé au Canada après un séjour de 14 mois dans un camp de réfugiés.

■ Trop de frais d'huissiers

En juillet dernier, les huissiers Paquette, Rochelleau & Associés, de Montréal, appliquent le fameux sabot de Denver sur la voiture d'un vendeur de Rosemont, M. Rickey Deraiche, puis ils la remorquent. Pour libérer son auto, il doit payer \$4,205, lui annonce-t-on. Le 13 septembre, les huissiers exécutent contre lui 42 mandats pour un total de \$2,549 en contraventions impayées et frais de la Cour municipale, plus \$2,023 en honoraires et déboursés de huissiers, dont des frais de transport de 0,315 cents le kilomètre facturés pour chacun des 42 mandats. M. Deraiche a prétendu qu'un seul mandat suffisait pour l'arrêter et l'incarcérer. Examinant les règlements en cause, les protonotaires adjoints de la Cour supérieure ont réduit de \$2,000 à \$499 les frais d'huissiers à rembourser.

■ Secoués jusqu'en 1985

ROME (AFP) — La terre devrait continuer à trembler jusqu'à la fin de 1985 en Italie, pays victime de secousses répétées depuis la catastrophe qui fit près de 3,000 morts en 1980 en Irpinie (Italie centrale), estimaient hier les experts après le nouveau séisme de lundi soir dans les Abruzzes. La dernière secousse a touché 70 communes, faisant quelque 7,250 sans abri, 61 blessés et trois morts, selon les derniers bilans. Au cours des deux derniers jours, la terre a tremblé plus d'une centaine de fois, selon l'Institut sismologique de Bologne qui avait enregistré lundi soir la première secousse: huit degrés sur l'échelle Mercalli modifiée qui en compte 12.

■ Un grand homme meurt

ARNOLD, Miss. (AFP) — L'un des trois plus grands hommes du monde, Max Palmer, 2,43 mètres, est mort lundi dernier à Arnold (Missouri), à l'âge de 56 ans, ont annoncé hier des membres de sa famille. Max Palmer, qui pesait 215 kilos, est mort des suites d'une maladie cardiaque et d'une insuffisance rénale.

■ Sauvez les pandas

PÉKIN (AFP) — Le gouvernement chinois a décidé de consacrer une somme annuelle de 4 millions de yuans (\$2 millions) entre 1984 et 1986, afin de sauver les pandas menacés par la famine dans le sud-ouest de la Chine. L'opération de sauvetage des pandas a débuté en août dernier et le gouvernement chinois a déjà alloué plus d'un million de yuans (\$500,000) pour la financer. La Chine compte environ un millier de pandas en liberté dont la vie est actuellement menacée par la disparition de leur nourriture de prédilection, le bambou en fêche.

Le forcené de l'Assemblée nationale fait un émule

Un tireur isolé blesse deux passants et détient son père en otage dans sa demeure

QUÉBEC (AFP) — Un homme apparemment déséquilibré a blessé deux personnes hier matin dans les rues de Québec avant de se retrancher dans un appartement avec son père en otage et de tirer sur les policiers qui l'assiégeaient, a annoncé la police.

L'homme a, semble-t-il, agi en émule du soldat qui avait ouvert le feu la veille dans l'Assemblée nationale du Québec, faisant trois morts et treize blessés parmi des techniciens de la télévision et des employés du Parlement.

L'homme a déjà touché un pié-

ton au bras et aux jambes et blessé un automobiliste à la tempe tôt le matin avec une carabine de calibre 20, selon des témoins. Il faisait feu un peu plus tard sur les policiers à travers la porte de l'appartement où il détient son père de 77 ans en otage. Des négociations se poursuivent par téléphone, a précisé la police.

Le tireur est vêtu d'une tenue militaire, selon des témoins, tout comme le soldat en treillis qui avait pénétré mitraillette au poing dans le Parlement.

Selon des informations non en-

core confirmées, l'homme aurait suivi un traitement psychiatrique il y a plusieurs années. Il aurait téléphoné à son frère pour lui indiquer que les «événements de la veille» à l'Assemblée du Québec «l'avaient empêché de dormir» et incité à tirer hier sur des passants, selon Radio-Canada.

Le tireur isolé a été identifié sous le nom de Jean-Claude Na-

deau (39 ans), a-t-on appris de source policière.

Selon ses voisins, l'homme est au chômage, à la suite de la fermeture de l'usine de chaussures où il travaillait.

La police a déclaré qu'elle était prête à faire un siège prolongé de la maison où l'homme s'est retranché. «Nous n'avons pas mandat de

le tuer», a déclaré un porte-parole.

Selon un autre porte-parole, les policiers envisagent de faire approcher un robot, muni d'un haut-parleur et d'un micro, pour pouvoir négocier sans risques avec le tireur. Ce dernier a ouvert le feu à plusieurs reprises à travers la porte sur des membres des forces de l'ordre.

Contre les pluies acides

TORONTO (PC) — Près de 70% des personnes consultées, lors d'un sondage Gallup en mars dernier, ont indiqué qu'elles étaient prêtes à contribuer une journée de salaire par année pour éliminer les pluies acides de l'atmosphère du pays.

C'est la Coalition canadienne de lutte aux pluies acides qui a rapporté ces résultats hier, soit moins de deux semaines après avoir rapporté qu'un sondage similaire avait démontré que 65% cent des personnes interrogées approuveraient un partage des coûts de réduction des émissions polluantes d'Inco entre le producteur de nickel et les gouvernements fédéral et provincial.

La coalition rassemble 50 associations écologiques et des milieux d'affaires.

Le sondage a été effectué, entre le 1er et le 3 mars, auprès de 1,046 citoyens et citoyennes d'au moins 18 ans à travers le Canada.

On a également demandé aux personnes consultées combien elles seraient prêtes à contribuer pour l'élimination des pluies acides. 35% ont répondu «pas un cent», 31% \$5 par mois, 15% \$10 par mois et 8% \$15 par mois.



Des membres de l'escouade tactique prennent position devant la demeure du père du tireur isolé, dans la basse ville à Québec. (Photolaser CP)

Faites durer le plaisir...
toute la semaine avec le tout nouveau pari sportif

Que vous soyez ou non un fervent du baseball, le nouveau jeu de paris sportifs SportSélect Baseball va vous emballer.

On joue toute la semaine. Chaque billet hebdomadaire présente les pronostics pour 13 matches de baseball disputés durant la semaine. Les matches inscrits à gauche du billet seront joués au début de la semaine, ceux de droite, en fin de la semaine.

UN JEU PALPITANT

PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS DE DOLLARS EN PRIX CHAQUE SEMAINE.

ON JOUE TOUTE LA SEMAINE.

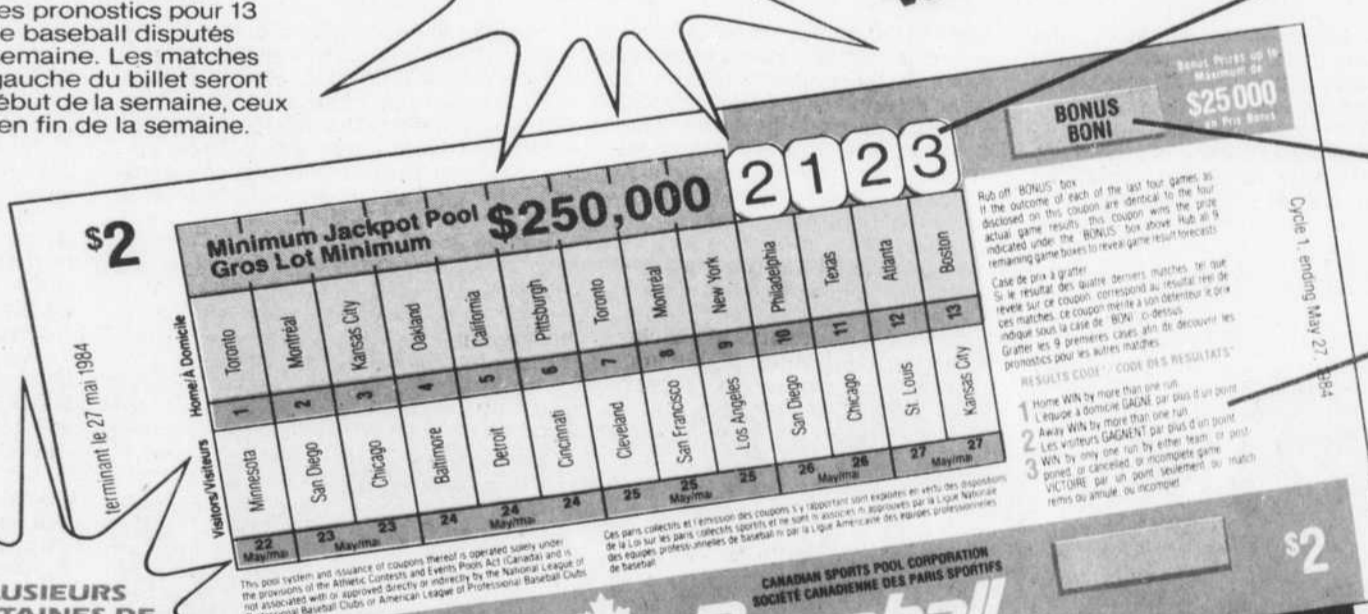
Les paris collectifs et l'émission des coupons s'y rapportant sont exploités en vertu des dispositions de la Loi sur les paris collectifs sportifs et ne sont ni associés, ni approuvés par les ligues Nationale et Américaine des équipes professionnelles de Baseball.

Un billet de 25\$ vous donne une chance de gagner gros. Le gros lot sera attribué au(x) billet(s) présentant les 13 pronostics justes. Des lots décroissants seront partagés entre les détenteurs de billet présentant les 12 à 4 derniers pronostics justes. Il va de soi que le détenteur d'un billet gagnant se méritera aussi le prix boni puisque les quatre derniers pronostics de son billet seront forcément justes.

Vous choisissez votre billet. Des 13 résultats de matches, neuf résultats sont cachés; les quatre derniers sont visibles. Vous pouvez donc choisir un billet dont les pronostics apparents correspondent aux vôtres...ou vous fier à votre intuition...

Un prix boni. Si vous avez vu juste pour les quatre cases visibles vous gagnerez un prix boni qui peut atteindre 25 000 dollars et dont vous découvrerez la valeur en grattant la case de prix.

Un code très simple. Trois chiffres le résument: 1, 2, 3. Le 1 signifie que l'équipe à domicile gagne par plus d'un point; le 2, que les visiteurs gagnent par plus d'un point; le 3, victoire par 1 point seulement ou match remis, annulé ou incomplet.



Vous trouverez les billets SportSélect Baseball chez vos marchands détaillants. Les résultats seront publiés dans ce journal tous les mardis.



SPORT-SELECT Baseball

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Policiers

de 11h15 à 12h15. «Je voulais d'abord m'enquérir auprès des enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ) de l'état des victimes et du sort des enfants qui visitaient l'Assemblée nationale. Ensuite, je voulais m'entretenir avec le président de l'Assemblée nationale et lui réitérer la collaboration du ministère de la Justice», a précisé le ministre de la Justice.

En cas de crise surgissant au Québec, c'est le ministre de la Justice qui doit prendre la situation en main: en effet, il est responsable du groupe d'intervention tactique de la SQ qui intervient sur le terrain en cas d'événements graves et de violences. Mais il y a une exception: lorsque des événements surviennent à l'Assemblée nationale, le président demeure le responsable: «La SQ n'est alors qu'une ressource parmi d'autres et elle se rapporte au président de l'Assemblée», précise M. Johnson.

Le ministre de la Justice a cependant été tenu au courant des événements par la SQ toute la journée et tard dans la nuit: «J'ai confiance dans le jugement de la SQ», répond-il lorsqu'on l'interroge sur la surveillance qu'il a pu exercer sur la SQ mardi. «A partir du moment où la SQ était présente dans l'Assemblée nationale, il n'y a plus eu de coups de feu tirés», rappelle M. Johnson.

Par ailleurs, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), présidé par M. Jean-Louis Harguindéguy, estime que le relâchement des mesures de sécurité à l'Assemblée nationale «ne sont que les conséquences des coupures budgétaires mises de l'avant par le gouvernement».

Le SFPQ «délore qu'il ait fallu la perte de vies humaines pour que les autorités de l'Assemblée nationale donnent suite à la demande de la partie syndicale, formulée à quelques reprises, à l'effet de former un comité paritaire visant à assurer des conditions sécuritaires de travail aux fonctionnaires ayant à oeuvrer à l'Assemblée nationale». Un tel comité paritaire vient d'être formé pour éviter la répétition des événements tragiques de mardi.

Hier, chacun était encore sous le coup de l'émotion. Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui avec d'autres personnes a dû rester plus d'une heure enfermé dans le restaurant Le Parlementaire, a précisé qu'il n'avait pas été tout de suite conscient des événements qui se déroulaient: il était entré dans le restaurant juste après que les salves de mitraille aient été entendues. Lorsqu'il a tenté de sortir pour rejoindre son bureau, il a été refoulé à l'intérieur du restaurant par les policiers.

Il était donc impossible de sortir du restaurant jusqu'à ce que la SQ organise la sortie du groupe enfermé là. L'heure d'attente a paru très longue au député de Chateauguy, M. Roland Dussault, lui aussi bloqué là. L'évacuation de plusieurs secrétaires et du député de Gaspé, M. Henri Lemay, n'a même été effectuée qu'aux environs de 11h45: l'ordre d'évacuation ne leur était pas parvenu et ils ne sont devenus conscients des événements que par le bruit des ambulances et des voitures de police.

M. Parizeau souligne qu'il s'agit de «l'abomination d'un geste individuel» et qu'en termes de sécurité, le dosage est difficile entre les précautions à prendre et l'ouverture nécessaire de l'Assemblée nationale.

◆ Lévesque

c'est un équilibre qui n'est jamais facile à trouver. En fait, cela nous rappelle tout simplement notre devoir fondamental de construire une société de plus en plus fondée sur le respect des autres et sur la non-violence», conclut le chef du gouvernement.

Après avoir également rendu hommage aux victimes, à la police et à M. Jalbert, le chef de l'opposition soulève aussi le problème de la sécurité à l'Assemblée, «une question fort préoccupante que nous ne pouvons résoudre aujourd'hui, en cette

journée de deuil, mais qu'il faudra bien aborder aussitôt que possible». M. Gérard-D. Lévesque ajoute que les libéraux se proposent, «comme notre devoir nous l'impose», de revenir sur ce sujet brûlant au cours des prochains jours. De fait, selon les propos de plusieurs députés, entérinés par leur chef, M. Bourassa, la fusillade démontrerait l'insuffisance des mesures de sécurité et la nécessité de les renforcer. Ils font valoir à cet égard des discussions récentes au Bureau, chargé des affaires courantes de l'Assemblée.

D'autre part, la présidente a fait savoir que les funérailles de MM. Boyer, Lepage et Lefrançois auront lieu demain, à 11 h, à l'église Saint-Coeur-de-Marie, à quelques centaines de pieds du Parlement, sur la Grande-Allée. M. Guay dirigera une délégation de députés et de fonctionnaires, et une garde d'honneur sera assurée par les gardiens-constables de l'Assemblée.

En dépit de leurs démarches, par ailleurs, les journalistes n'ont pu prendre connaissance de la bande vidéo de la télédiffusion des débats contenant le film des événements survenus au Salon bleu, peu avant 10h, mardi (la discussion entre le tueur Lortie et le sergent d'armes Jalbert). La Tribune de la presse parlementaire a demandé au président de faire les démarches nécessaires, auprès de la Sûreté du Québec, pour que les médias puissent voir et transmettre ces images, filmées par les caméras de l'Assemblée, en préparation de la séance de commission parlementaire qui était censée débiter à 10 h. Hier soir, M. Guay n'avait pas répondu à cette requête officielle de la Tribune.

Interrogé à cet égard, le ministre de la Justice estime qu'il ne s'agit pas d'un document public, mais d'un document interne de l'Assemblée. La SQ, selon M. Pierre-Marc Johnson, ne l'a pas saisi, mais l'a demandé et obtenu de la présidence. Il ne serait pas d'intérêt public de diffuser un document susceptible d'influencer le cours normal des procédures judiciaires, ajoute le ministre. Si la bande vidéo est utilisée au procès, elle pourra peut-être alors devenir publique, conclut M. Johnson.

Mardi soir, le président Guay avait fait savoir que la bobine avait été remise à la SQ «pour les fins de l'enquête, ce qui est tout à fait normal, ce qui est la procédure normale à suivre dans ces circonstances». Il ajoute qu'il n'a «pas eu le réflexe de penser à la couverture médiatique de l'événement». Il avait conclu: «Il y aura enquête préliminaire; il y aura le processus judiciaire normal. Par la suite, on verra.»

◆ Lortie

immédiatement assis sur le banc des accusés flanqué de deux gardiens. De nombreux curieux ont quitté leur siège pour le voir de plus près.

La comparution a également donné lieu à des mesures de sécurité spéciales. Une dizaine d'agents de sécurité étaient sur place et avant d'ouvrir la salle ils ont tenu à rappeler aux journalistes que toute personne surprise avec un magnétophone serait immédiatement expulsée.

Les journalistes qui avaient de tels appareils en leur possession ont été autorisés à se rendre à l'intérieur après en avoir retiré les piles.

Le technicien en approvisionnement de la base militaire de Carp, en Ontario, a été accusé, sous trois chefs distincts d'avoir assassiné avec préméditation MM. Camille Lepage, 54 ans, Georges Boyer, 59 ans, deux employés de l'Assemblée nationale et Roger Lefrançois, 57 ans, un message à l'emploi du bureau du Directeur général des élections.

Le procureur de la couronne, Me Robert Sansfaçon, a cependant laissé entendre que d'autres accusations pourraient être portées lors de l'enquête préliminaire.

L'avocat de l'accusé, Me André Royer, a déclaré aux journalistes à l'issue de la comparution qu'il y avait de fortes chances qu'il dépose pour sa part une demande d'examen psychiatrique de son client.

Il a révélé s'être entretenu pendant environ une demi-heure avec Lortie mardi soir en compagnie de l'épouse de ce dernier mais n'a pas voulu fournir de précision sur l'état d'esprit de son client.

Interrogé sur les circonstances qui l'on amené à représenter le mili-

taire, Me Royer a déclaré qu'il connaissait sa famille depuis plusieurs années et l'accusé plus précisément depuis trois ans.

Il n'a pas écarté par ailleurs la possibilité que son client soit éventuellement appelé à comparaître devant une cour martiale.

Immédiatement après la comparution, Lortie a été amené au Centre de détention d'Orsainville.

◆ Appui

anglophone rivale, CJAD, M. Neil McKenty, trouve stupéfiant les résultats du sondage de CFCF, mais à bien y penser ne s'en étonne pas outre mesure. «J'ai été choqué par les propos que m'ont tenus mardi certains auditeurs», a-t-il déclaré hier. Ces auditeurs lui avaient exprimé, la journée même du drame, leur grande satisfaction devant cette tuerie, les uns déplorant qu'elle ne soit pas produite plus tôt, les autres qu'elle ne soit pas arrivée à Ottawa, d'autres encore disant qu'ils n'en étaient pas étonnés, vu la piètre qualité du gouvernement.

Les auditeurs qui ont appelé M. McKenty hier semblaient plus modérés, a-t-il précisé, «mais la colère qui gronde chez les Québécois est incroyable. Les gens n'approuvent pas ces gestes de violence, mais ils veulent s'en prendre à tout prix au gouvernement, et ils applaudissent par conséquent ceux qui passent aux actes. Ce n'est plus une question linguistique, mais une question économique. Le drame de mardi a libéré une colère endiguée depuis longtemps».

Mais, d'ajouter M. McKenty, «on m'a dit que de pareils propos avaient aussi été formulés aux émissions des stations francophones».

Tel ne semble pas être le cas, du moins aux émissions de M. Pierre Pascau à CKAC et de MM. Jean Cournoyer et Matthias Rioux à CKVL.

«Absolument pas», affirme M. Pascau. «Il y avait bien quelques illuminés qui ont parlé du début d'une guerre civile, mais la plupart des auditeurs étaient d'avis que le caporal Lortie est un fou». De nombreuses personnes sont mécontentes du gouvernement, mais ne sont pas d'accord pour autant avec les moyens qu'a pris le caporal Lortie, a-t-il ajouté.

À l'émission qu'il anime avec M. Matthias Rioux, M. Jean Cournoyer a lui aussi entendu quelques «crack pots» dire qu'il ne fallait pas protéger le gouvernement, mais plutôt tuer ses membres. Mais la question que nous posions, précise-t-il, «n'était pas une question piégée» comme celle posée par CFCF. À CKVL, mardi, on demandait aux auditeurs s'il y avait lieu de mieux protéger les députés à l'Assemblée nationale. Ils ont répondu oui. Hier, à ces mêmes auditeurs, on demandait s'il fallait tenir l'armée canadienne responsable des gestes du caporal Lortie. Les auditeurs ont répondu non.

Mais avec une question comme celle qu'on posait à CFCF hier, «qu'est-ce qu'on peut avoir comme réponse des anglophones?» ironise-t-il.

Le caporal Lortie explique lui-même, dans la cassette qu'il a remise mardi matin à la station de radio CJRP de Québec, les motifs qui l'ont poussé à poser son geste dément.

Voici une retranscription de la majeure partie du texte de cette cassette, adressée à l'animateur André Arthur.

«Je suis une personne qui vous connaît très bien, mais que vous ne connaissez pas. Ce que je vais vous dire, c'est seulement ce que je vais vous dire. Le gouvernement qui est présentement en cours, va être détruit, ainsi que ses... le Parti québécois, y compris René Lévesque. Je trouve que c'est des personnes qui ont fait beaucoup de tort aux personnes de langue française au Québec et dans le Canada.

Ce que je fais, ce n'est pas pour moi, mais d'autres, le monde à venir, qui parle la langue française. Je sais ce que je dis, pour vous ça n'a pas de valeur. Peut-être que oui, peut-être que non, mais, pour moi, ça a beaucoup de valeur.

J'ai trouvé que, depuis ce parti est au pouvoir, il a fait beaucoup de mal. Me comptant un Français qui voyage dans le Canada, je me suis aperçu que les personnes d'autres langues nous trouvaient stupides.

Maintenant, je vais vous dire une seule chose. Ce que je fais je l'ai fait. Mais, c'est pas à tous les jours que ça va se produire. Je sais que j'ai tort. La personne qui est en charge de ton émission... Ce que je veux vous demander, c'est de passer cette cassette. Ceci est pour trouver quelques points de valeur.

À cette heure, aujourd'hui, il va y avoir de la destruction, de ce parti, qui est le Parti québécois.

Je vous parle présentement, une journée à l'avance. Il n'y a aucune personne qui va pouvoir m'arrêter, même pas la police, même pas l'armée parce que j'avais fait... j'avais fait une destruction et je me détruis moi-même.

Ce qui se produit là, au Canada ça va être une première dans le Canada. Ce que je fais, ça regarde regard moi-même. J'ai un respect pour ma langue. C'est correct si tu veux parler anglais, pour me débrouiller, mais je renierai point ma langue.

S'il y a une personne qui est au pouvoir, mais qui n'est pas capable de tenir sa place. Moi, je m'aperçois que c'est une destruction. Il y aura tout si vous m'attaquez, pour que je sois des plus puissants, comme le parti libéral, mettons, mettons.

Moi c'est un point très important, parce que ma langue est au Québec et je ne veux point que personne la détruise.

Pour faire quelque chose de bon, il faut détruire. Ça va peut-être faire du mal à bien du monde, mais ça, qu'est-ce que vous voulez, pour faire quelque chose de bon, faut détruire.

Si j'avais détruit le parti libéral à Ottawa, et le parti conservateur, ça c'est de la politique. Moi, je ne suis

L-H Lafontaine: le syndicat demande des mesures d'urgence

RENÉE ROWAN

Le Syndicat des travailleurs de l'hôpital Louis-Hyppolite Lafontaine (CSN), qui représente quelque 3.000 employés(e)s généraux, demande la mise en place d'un programme d'urgence pour améliorer les lieux physiques les plus détériorés au sein de l'établissement et propose une série de mesures touchant la quantité, la formation et la participation du personnel affecté aux soins des malades.

Dans un mémoire déposé auprès de la commission d'enquête Aird-Amyot-Chamard et rendu public hier, le syndicat note une régression importante de la quantité et de la qualité des soins dans la majorité des unités. La détérioration va en s'accroissant depuis le milieu des années 1970, estime-t-il.

Il impute cette régression à la politique du «minimum» et du non-remplacement en vigueur dans l'établissement. Les préposé(e)s aux

bénéficiaires et les infirmier(e)s ont vu leurs effectifs à temps complet réduits de 40 à 50%, au cours des dernières années alors que le nombre des bénéficiaires dont ils sont responsables n'a diminué que de 25%, précisent les auteurs du mémoire.

Cette baisse considérable des effectifs, maintiennent-ils, a entraîné l'émergence d'un environnement de moins en moins sécuritaire pour les bénéficiaires comme pour les employés(e)s. Ainsi, pour la seule année 1982-1983, l'hôpital L.-H. Lafontaine a versé près de \$1 million en frais de soins de travail, sans compter les coûts de remplacement.

En plus de dénoncer les coupures de postes et de réclamer le remplacement des absences depuis plusieurs années, le syndicat affirme avoir essayé des refus systématiques de la direction d'ajouter du personnel là où un besoin crucial se fait sentir. Ainsi, dans une unité où existe six postes non infirmiers à temps complet, il n'y a eu que deux personnes pour s'occuper des ma-

lades pendant 18 jours au cours du mois d'avril.

Pour que soit stoppé l'hémorragie du personnel non infirmier, le syndicat recommande que l'administration procède immédiatement au réaffectage de postes à temps complet là où les besoins sont les plus pressants et, qu'en outre, les remplacements d'absences soient effectués systématiquement.

Il recommande également qu'un programme de formation à l'adresse des préposé(e)s aux patients soit mis en place dans les plus brefs délais possible. Ce programme, de l'avis des travailleurs syndiqués, doit privilégier la formation au sein même des unités et à l'intérieur des équipes soignantes. Un programme de recyclage doit aussi être offert aux préposé(e)s, aux infirmières auxiliaires et aux autres catégories de personnel en vue d'augmenter considérablement le nombre d'éducateurs spécialisés et de techniciens en gérontologie.



Le sergent d'armes de l'Assemblée nationale, M. René Jalbert, a chaudement félicité son courage et de sa présence d'esprit hier par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. M. Jalbert avait été tenu en otage mardi pendant de longues heures par le caporal Denis Lortie à l'Assemblée nationale, après la fusillade qui s'y est produite.

pas un politicien. J'écoute, je regarde, j'entends, je lis. Ce qui m'intrigue le plus, c'est quelqu'un qui nous écrase, comme, le Parti québécois, ceux-là qui sont présentement au pouvoir.

Ici, je suis tout seul, présentement. Ce que je fais vient de mon cerveau. C'est une conduite, qui m'a dit... Si je ne suis pas bien sur la terre, il y a bien du monde aussi qui ne sont pas bien sur la terre. Ce que je veux détruire, tu vas peut-être l'apprendre dans une autre place.

Mais, il y a une chose que je peux vous dire: C'est que j'ai seulement une vie à vivre. J'ai vécu mon existence et, parce que je vais détruire le Parti québécois, ne mettez pas le blâme sur l'expansion des Canadiens. C'est un endroit que je respecte beaucoup.

Ce que je fais, ce que j'ai réussi, j'ai réussi à l'avoir. C'est comme on dit: sers-toi de ta tête. Alors, moi je me sers de ma tête comme je le pense.

Toi, tu es annonceur à la radio. Je te respecte, parce que tu es une personne qui n'a pas peur de parler dans la face du monde. Mais, ce qui m'intrigue, c'est de voir du monde se voir piler sur la tête, par des stupides, du monde incompetent.

Tu vas me dire qu'ils ont de la tête, mais pour moi, ils en ont pas. Les armes que j'ai, c'est pour tuer. Là aussi, il y a quelque chose que je voulais te dire. Les armes que j'ai, c'est pour tuer. Et ceux que je vais tuer avec ces armes-là, c'est du monde qui ont fait beaucoup de mal.

Il s'agit de mettre la politique à tout... mon opinion personnelle, c'est que la politique c'est une vraie bouffonnerie.

◆ Retour

sade peu avant la fusillade a déclaré qu'un membre de la mission diplomatique avait prédit qu'un affrontement armé aurait lieu.

En analysant 12 balles trouvées devant le «Bureau du peuple» libyen, les spécialistes ont constaté que neuf d'entre elles provenaient de la même arme mais que trois autres avaient «très probablement» une origine différente.

Dix braconniers devront verser \$42,550 d'amendes

MONT-LAURIER (PC) — Huit hommes et deux femmes reconnus coupables d'avoir pratiqué le braconnage ont été condamnés à verser \$42,550 d'amendes par le juge Bruno Cyr, en Cour des sessions de la paix, à Mont-Laurier.

Les amendes les plus fortes ont été infligées à Serge Racette, de Normétal en Abitibi (\$11,500), et à Joseph Verni, de Sainte-Agathe-Nord (\$10,750).

Réal Gauthier, de la région de l'Abitibi, devra verser \$3,300; Gilles Légaré, de Labelle, \$4,100; Eugène Gagnon, de Montréal, \$3,000; Majorique Gagnon, de Notre-Dame de Laus, \$6,100; Jacques Grenier, de Notre-Dame de Laus, \$800; Linda Lévesque, de Montréal, \$900; Yvan Gauthier, de Val-Morin, \$1,650 et Odette Thibault, de Sainte-Agathe-des-Monts, \$900.

Un expert de la police a par ailleurs indiqué avoir trouvé des traces de poudre sur deux fenêtres du premier étage de l'ambassade, d'où les coups de feu sont partis selon des témoins. Jusqu'à présent, Scotland Yard avait déclaré qu'une seule rafale d'arme automatique avait été tirée depuis une fenêtre du premier étage de l'édifice.

L'employé municipal a précisé que, peu avant la fusillade, des membres du «Bureau du peuple» avaient tenté de l'empêcher d'installer des barrières métalliques devant l'ambassade pour contenir les opposants libyens qui allaient manifester contre le régime du colonel Kadhafi. Dix d'entre eux devaient être blessés lors des coups de feu.

L'un des membres de la mission diplomatique, a ajouté l'employé, a lancé cet avertissement: «Nous sommes pas responsables de ces choses (en montrant les barrières). Nous avons des armes ici. Il va y avoir un affrontement aujourd'hui.» Dans une interview accordée à Éric Rouleau, l'envoyé spécial à Tripoli du quotidien Le Monde, le colonel Kadhafi a affirmé que les taquants faisaient partie du mouvement des frères musulmans, qu'ils avaient bénéficié de l'appui des États-Unis.

Les Frères musulmans, une organisation illégale en Libye, sont des fondamentalistes islamiques qui se rapprochent au colonel Kadhafi ses relations avec l'Union Soviétique, même que les réformes sociales jugées trop libérales.

Le leader de la révolution libyenne a menacé d'autre part d'exercer des représailles contre les pays qui arment le bras des tueurs.

«Ils paieront cher, eux aussi, leur forfait, a-t-il déclaré. Les États, arabes ou non, qui exportent chez nous le terrorisme ont la révolution que nous leur enverrons en échange.»

«Nous avons la preuve qu'ils appartiennent tous (le commando) au mouvement des Frères musulmans, a-t-il dit. Tous leurs complices que nous avons arrêtés ces deux derniers jours le sont également. Ils ont été entraînés à la base militaire soudanaise de Wali-Sidna par des instructeurs soudanais et égyptiens et sous

la supervision d'experts américains.»

À Washington, John Hughes, porte-parole du département d'État, a indiqué qu'il existait des «comptes rendus divers» à propos des auteurs de l'attentat. M. Hughes n'a cependant pas nié que le gouvernement américain ait été impliqué dans l'affaire, rapporte l'Associated Press.

Le colonel Kadhafi a affirmé que «les Libyens ont le droit de se défendre, de combattre les terroristes là où ils se trouvent et de la même manière que les policiers abattent sans sommation les membres des Brigades rouges».

Le dirigeant libyen a nié avoir fait tuer des opposants en exil. «Les opposants, les vrais, se trouvent ici parmi nous. Ils ont toute liberté de s'exprimer au sein des congrès populaires. Les autres, les terroristes, sont liquidés spontanément par des Libyens vivant à l'étranger. Pour ma part, je ne les ai jamais incités à passer à l'action. Au contraire je n'ai cessé d'inviter les contestataires à rentrer en Libye pour les protéger».

Le colonel Kadhafi a reconnu un caractère «tyrannique» à la «dictature» exercée par le peuple libyen auquel il a remis le pouvoir en 1977. Il exclut d'autre part toute tentative de prise de pouvoir par l'armée: «Les révolutionnaires ici contrôlent les forces armées», a-t-il conclu.

D'autre part, le Foreign Office a invité les 8,000 Britanniques vivant en Libye à examiner attentivement leur situation, mais ne leur a pas conseillé de quitter le pays. Londres a nié toute participation à la tentative d'assassinat de mardi.

10 mai

par la PC et l'AP

1981: François Mitterrand est élu président de la République française.

1972: émeute à Sept-Îles: quelque mille manifestants s'emparent de la ville et d'une station de radio locale.

1972: le président Nguyen Van Thieu proclame la loi martiale au Sud-Vietnam.

1967: l'aviation américaine bombarde pour la première fois le port d'Haiphong, au Nord-Vietnam.

1941: Rudolf Hess, bras droit d'Hitler, saute en parachute en Écosse.

1940: l'Allemagne envahit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg — Winston Churchill succède à Neville Chamberlain à la tête du gouvernement britannique.

1875: les ordres religieux sont abolis en Russie.

1818: le navire à vapeur *Louzon* inaugure un service de traversier entre Québec et Lévis.

1796: l'armée de Bonaparte bat les Autrichiens à Lodi, au cours de la campagne d'Italie.

1783: arrivés des premiers Loyalistes à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

1652: le missionnaire Jacques Buteux est tué par des Iroquois alors qu'il remonte la rivière Saint-Maurice.

Il s'agit de la 10e mai: l'actrice française Marie-France Pisier (1944); le musicien québécois François Cousineau (1942); le musicien québécois Monsieur Pointu (1922); le comédien et danseur américain Fred Astaire (1899).

AUJOURD'HUI

Un cours de cosmogonie débute ce jeudi à 19 h 30 et se poursuivra six jours soirs consécutifs, au 3818 boul. Saint-Louis, 849-8749 après 14 h.

De 20 h à 22 h, au Centre Lesnes, 4100 avenue de Vendôme, le père Ludger Briens, s.j., animera une rencontre sur le thème «Du prompt discernement des motions». 481-2781.

L'Institut de métaphysique appliquée offre une conférence-rencontre gratuite intitulée «Les rêves», à 20 h, au 7012 avenue Papineau. 374-0604.

Les personnes qui ont connu la dépression ou vécu un problème semblable de près ou de loin et qui on du temps libre à donner pour faire de l'écoute téléphonique ou de l'animation sont priées de communiquer avec l'organisme Déprimés Anonymes au 937-3581 et de demander Sylvie.

Le Programme Bénado est à la recherche de personnes bénévoles demeurant sur le territoire de la Rive-Sud-Ouest pour parraîner des jeunes en difficulté. 632-1640.

Dazibao présente, à 19 h 30 dans les locaux de la Galerie, 1671 rue Saint-Hubert, une conférence de Jean Tourangeau qui portera sur les notions de «performativité» et de «narrativité» en photographie. 525-2020.

L'Association québécoise des archivistes médicales tient ses 24e journées d'études annuelles au Ritz-Carlton. Le thème de la rencontre sera «L'archiviste médicale de 1984 et celle de l'an 2000».

(819) 567-6935

Conférence de M. Patrice Brasseur de l'Université de Nantes sur les «Problèmes de géographie linguistique: l'Atlas linguistique de la Normandie», à 13 h 30, en la salle 9019 du Pavillon Lionel-Groulx, 3150 avenue Jean-Brillant.

Fondation Jeunesse 2000 organise un buffet-conférence dans le but de présenter au public le travail réalisé auprès des jeunes par le Bureau de consultation jeunesse. Il aura pour thème «Les jeunes et la petite entreprise». Rendez-vous à 18 h, au Grand Café, 1720 St-Denis. 276-7393.

Conférence du docteur Jean A. Neemech sur le cancer du sein à 19 h 30 en la salle no. 1, du pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu, 3840, rue Saint-Denis.

Le vidéo «Comme des parcomètres» sera présenté au local de l'ADGLQ. Ce vidéo constitue un document de sensibilisation sur la prostitution des mineurs. Rendez-vous au 263 est, rue Sainte-Catherine à 20 h 30.

Causerie avec M. Michel Juneau, professeur en sciences politiques devant la Fondation culturelle Jean-de-Brébeuf à 13 h 30, au pavillon Laleman, 5625 rue Deceles. Le thème: «Raymond Aron - La rencontre d'un siècle convulsif et d'une intelligence avide de le comprendre». 342-1624.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Varennes, Aréna, 2000 boul. René Gauthier, de 14 h 30 à 20 h 30 et à Montréal, Gaz Métropolitain, 1717 rue du Havre, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

SPORTS

CHRONIQUE SPORTIVE

RICHARD MILO

Le « net » des Soviétiques ne pouvait survenir à un meilleur moment. Après l'hypocrisie sportive de Sarajevo, il ne manquait que le jeu politique pour faire la preuve que les Jeux olympiques doivent se moderniser pour survivre.

Il n'y avait que le Comité international olympique (CIO) pour croire à une participation soviétique aux Jeux de Los Angeles. Les Soviétiques n'attendaient que le moment propice — l'arrivée de la flamme olympique aux États-Unis — pour remettre au gouvernement américain sa monnaie de boyottage de Moscou.

Il est vrai que les Soviétiques peuvent encore revenir sur leur décision d'ici au 2 juin, la date limite des candidatures, et que le président du CIO, M. Juan Antonio Samaranch, l'ex-ambassadeur d'Espagne à Moscou, entretient encore l'espoir de « sauver » les Jeux d'été.

Il reste que les Soviétiques préparent déjà des Jeux rouges parallèles. Que tous les pays satellites et

les pays africains devraient emboîter d'ici quelques jours, donnant ainsi au refus soviétique sa pleine dimension politique.

Le boycottage de l'URSS vient de fournir une autre preuve de l'insouciance dans laquelle se complaisent (sur le dos des athlètes) les « vieux » bonzes de l'olympisme, ces *Very Important Persons* devant lesquels le COJO de Montréal avait déroulé le tapis rouge au moment du boycottage des pays africains, il y a huit ans.

Ce n'est pas d'hier qu'un pays utilise les Jeux dans un but politique. Les Soviétiques (refus du drapeau finlandais) et même les Britanniques (refus du drapeau irlandais) y ont pensé pour la première fois aux Jeux de Londres, en 1908.

Les Jeux olympiques n'en étaient alors qu'à leurs premiers balbutiements qu'ils étaient déjà entachés de politique, « l'horreur » que le baron Pierre de Coubertin avait voulu éviter en choisissant de confier les Jeux à une ville plutôt qu'à un pays.

À quand un site olympique permanent?

Il n'y a qu'une seule façon de régler le problème: déplacer les Jeux de façon permanente à Athènes. La solution est si simple et si logique qu'on s'étonne que le CIO n'ait pas donné à la proposition du gouvernement grec toute l'attention qu'elle requiert.

Il s'agirait d'une merveilleuse façon de relancer les Jeux sur de nouvelles bases, plus modernes et plus contemporaines.

Il suffirait alors de confier l'organisation à un COJO permanent, sous l'autorité du CIO, pour mettre un frein à l'exploitation politique et commerciale des Jeux de l'ère moderne. Et les profits — puisqu'ils y en auraient — pourraient être équitablement répartis entre les associations nationales qui, trop souvent, haussent les standards afin de limiter, pour des raisons économiques, le nombre d'athlètes invités aux Jeux.

Finis les stades de \$ 1 milliard sans toit; les drapeaux; les hymnes; les jeux politiques; l'injustice

des standards nationaux. Et il amènerait probablement le vénérable CIO à reconsidérer l'admissibilité des athlètes professionnels pour que les meilleurs athlètes du monde puissent enfin participer aux Jeux avec les athlètes subventionnés des pays de l'Est.

Le président grec, M. Constantin Caramanlis, a renouvelé hier sa proposition d'un site permanent, formulée pour la première fois en 1976 et reprise en 1980. Il offre rien de moins qu'un terrain de 1,250 acres « pour que l'idéal olympique assume sa mission pacificatrice ».

Bien sûr, il ne s'agit pas d'une proposition désintéressée. La Grèce profiterait des retombées touristiques importantes, ne serait-ce qu'en retenant l'attention mondiale tous les quatre ans. Mais cette proposition a le mérite d'ouvrir de nouveaux horizons.

Dans leur forme actuelle, les Jeux olympiques sont malheureusement menacés d'une mort certaine à très brève échéance.

FORUM

Une chance qu'il y a la malchance!

PIERRE FILION

Alors je vous le dis tout de suite, je n'ai vu aucune des parties opposant le Canadien aux Bruins et aux Nordiques! Et des parties contre les Islanders, je n'ai eu la douleur d'assister qu'aux cinquième et sixième. J'étais ailleurs! Loïn...

Mais en regardant, en amateur passionné, la cinquième partie, je n'ai pu me soustraire aux commentaires savoureux des analystes du hockey qui ont osé une explication de la défaite du Canadien à partir d'un concept que je trouve particulièrement vide de sens: la malchance.

Certes la malchance n'a pas été présentée comme le seul facteur explicatif de la défaite du Canadien dans la cinquième partie. Mais le recours à ce langage a été si redondant que je me sens ici obligé d'y aller d'un commentaire d'un autre ordre.

La malchance n'a rien à voir avec le sport! Les joueurs du Canadien ont frappé le poteau à cinq reprises, la rondelle a sauté par dessus leurs bâtons alors qu'ils avaient de belles occasions de marquer, des joueurs sont tombés avant de lancer et ont raté leurs lancers, des hors jeux ont mis un terme à des attaques prometteuses etc: voilà, « le puck ne roulait pas de votre bord », « on a été malchanceux », « dame chance ne nous a pas accordé ses faveurs ». Et nous voilà prêts à mieux accepter la défaite, à vivre avec elle comme si nous n'en étions pas responsables, à la tolérer avec plus d'élégance...

Pas d'accord! La malchance n'explique pas honnêtement une performance sportive et masque trop facilement des faiblesses techniques qui, elles, rendraient mieux compte d'une performance défailtante.

Et en plus la malchance est un concept trop totalitaire et évidemment partisan. Si Mark Hunter avait marqué au lieu de toucher le poteau, aurait-il été chanceux ou ne serait-il pas plutôt devenu le fin et habile franc-tireur que nous connaissons tous. En fait, quand un joueur touche le poteau, ou manque le filet, il fait bien plus preuve d'imprécision dans son tir que de malchance. Et si ce se répète, on a un problème technique, pas un accès de malchance.

Vous vous souvenez de Réjean Houle, ce simiesque petit athlète qui faisait mourir ma mère alors qu'il jouait pour le Canadien? Il

était toujours hors jeu, tombait tout le temps au mauvais moment, ratait des filets déserts en permanence et prenait si souvent « la » punition qu'il ne fallait pas prendre. Et il souffrait! On le disait malchanceux! Lui-même, beaucoup plus honnête, expliquait ses performances en disant qu'il était un athlète « moyen, très moyen ». Pas malchanceux, moyen! Mais honnête...

Pas de recours facile ou fallacieux à des explications trop rapidement satisfaisantes! Ne laissons pas les commentateurs nous endormir avec des semblants d'explications qui ont l'avantage d'un confort intellectuel trop facile. Combien d'entre nous ont sympathisés avec « la malchance du Canadien » comme s'il s'agissait là d'un phénomène objectif et mesurable sur lequel on n'avait aucun contrôle et avec lequel on devrait composer.

Ce qui arrive c'est que l'autre club joue mieux, un point c'est tout, exécute avec plus de précision et manifeste une compréhension plus rigoureuse du jeu collectif; mais il semble qu'il soit difficile, en sport, d'accepter tout simplement que l'adversaire soit meilleur. Et c'est pourtant tellement évident. Il n'y a rien d'humiliant à perdre contre un adversaire qui est meilleur que soi; c'est normal et prévisible, mais rarement dit.

Relisez le dernier paragraphe du livre de Ken Dryden dans lequel il parle un tout petit peu de la malchance. Un jour, Dryden assistait à un match de soccer et voyait s'activer devant lui les Réjean Houle, Mark Hunter, Ryan Walter et Bob Gainey du soccer. Tour à tour ils tiraient au but et manquaient le filet. Et Dryden de dire qu'ils se ressemblaient tous les joueurs qui n'avaient pas beaucoup de talent mais qui fournaissent un bel effort sportif: même fougue, même allure, même style, même naïfs enthousiasme et sacrifice pour l'équipe, mais hélas trop peu de talent. Dryden a joué avec et contre ces joueurs là. Il y en a partout et ils sont nombreux.

Et trop nombreux sont aussi les commentateurs sportifs qui à défaut d'explications techniques, habillent de malchance le trop mince talent qu'ils s'active devant eux.

Je n'entends jamais les Larivière, Thiffault, Marcolte et Chapeau parler de malchance au hockey. Ils ont autre chose à dire...

S'il vous plaît...

Le boycott par l'Union soviétique aura des répercussions financières sur les Jeux

LOS ANGELES, (AFP) — La non-participation soviétique aux Jeux de Los Angeles va avoir d'incontestables répercussions financières sur le budget de cette manifestation, estimé à environ \$ 500 millions, mais les responsables américains espèrent néanmoins tirer leur épingle de ces jeux.

La première conséquence sera de réduire d'un montant allant de 40 à 70 millions de dollars la redevance de transmission que la chaîne de télévision américaine ABC devait verser au comité d'organisation olympique de Los Angeles (LAOOC) et qui avait été fixée à \$ 225 millions.

Une clause du contrat signé entre ABC et le LAOOC prévoit effet une telle réduction, proportionnelle au nombre de pays qui décideraient de

ne pas participer aux jeux.

M. Paul Ziffren, le président du LAOOC, a reconnu qu'un « important ajustement » du budget serait nécessaire et qu'il faudrait réduire un certain nombre de dépenses, non précises, pour faire en sorte qu'un « profit raisonnable » soit dégagé.

Les Jeux de Los Angeles sont les premiers Jeux olympiques entièrement financés par l'initiative privée et les organisateurs espéraient avant l'annonce de la décision soviétique dégager un bénéfice d'environ \$ 15 millions sur un budget fixé à \$ 497 millions.

M. Ziffren a précisé que les billets déjà vendus ne seraient pas remboursés et s'est déclaré convaincu que la plupart des compétitions affi-

cheraient compléter.

Pour sa part, M. Usher, directeur exécutif du LAOOC a estimé que l'impact économique de la décision soviétique serait « négligeable » et qu'un nombre très réduit de spectateurs était de toutes façons attendu en provenance des pays du bloc soviétique.

Los Angeles attend cet été quelque 600.000 visiteurs pour ces jeux qui doivent en principe amener plus de quatre milliards de dollars dans les caisses de la ville et de ses hôtels, restaurants et commerçants tout en entraînant la création de 35.000 emplois temporaires.

La décision soviétique « ne changera rien à nos plans », a estimé le maire de la ville M. Tom Bradley. Il

aurait toutefois reconnu qu'une baisse du nombre de visiteurs serait nuisible financièrement et de nombreux vendeurs de souvenirs se montrent d'ores et déjà un peu inquiets.

Outre les redevances de transmission télévisée et la vente des billets, le budget des jeux est couvert par environ \$ 166 millions payés par des grandes sociétés américaines, qui ont d'autre part versé environ \$ 40 millions au comité olympique des États-Unis pour la préparation des athlètes américains.

Nombre de ces sociétés, notamment Coca-Cola, Buick (General Motors), Levi Strauss (vêtements), McDonald (hamburger), ATT (téléphone), ou Atlantic Richfield (pétrole) ont déjà lancé d'importantes campagnes publicitaires liées à leur qualité de commanditaires officiels de ces jeux.

Au lendemain de l'annonce de la décision de Moscou, la plupart d'entre elles s'en tenaient à une attitude de « wait and see », et un porte-parole de coca-cola — qui prévoit une campagne publicitaire de \$ 20 millions — a indiqué que la compagnie avait demandé aux Soviétiques de revenir sur cette décision.

La chaîne ABC espère également que l'URSS changera d'avis avant le 2 juin prochain, date limite d'inscription pour les jeux, tout en se déclarant toutefois « peu inquiète » en ce qui concerne une éventuelle diminution de l'audience télévisée.

Certains experts estiment même qu'il pourrait y avoir davantage de spectateurs que prévu aux États-Unis dans la mesure où les athlètes américains auront la possibilité de gagner davantage de médailles d'or en l'absence des Soviétiques.

Par ailleurs, la chaîne de télévision américaine a pris le soin de s'assurer pour un montant allant jusqu'à \$ 200 millions contre des pertes éventuelles résultant d'une annulation des jeux ou de l'absence de pays importants comme l'URSS.

La Bulgarie boycotte les Jeux à son tour Samaranch se rendra à Moscou

ROME, (Reuter) — Trois des principaux responsables des Jeux olympiques se rendront à Moscou demain pour tenter de faire revenir les responsables soviétiques sur leur décision de ne pas envoyer d'athlètes aux Jeux olympiques de Los Angeles.

MM. Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (C.I.O.), Primo Nebiolo, président de la Fédération internationale des athlètes-amateurs, et Mario Vasquez Rana, président de l'Association des comités nationaux olympiques, devraient également se rendre dans les autres pays de l'Est.

Le Comité national olympique bulgare a par ailleurs annoncé hier sa décision de ne pas envoyer une délégation à Los Angeles.

À Paris, M. Rana a déclaré à Reuter que sa tournée à Moscou, Berlin, Sofia, Budapest, Prague et Varsovie était prévue depuis décembre mais

que l'annonce par les Soviétiques de leur non-participation aux jeux serait discutée.

Il a ajouté que MM. Samaranch et Nebiolo l'accompagneraient probablement. « Nous allons nous battre pour assurer la participation soviétique aux Jeux olympiques », a-t-il dit.

« Nous avons fait de notre mieux pour éviter cette non-participation de l'Union soviétique. Nous avons quelques jours pour tenter de faire quelque chose », a déclaré pour sa part M. Nebiolo.

D'autre part, M. Georgi Arbatov, membre du comité central soviétique et M. Valery Kiselev, président de la Fédération soviétique de patinage ont laissé entendre hier que l'Union soviétique pourrait revenir sur sa décision de ne pas participer aux J.O. de Los Angeles, si les États-Unis

garantissaient suffisamment la sécurité des athlètes.

M. Arbatov a participé à une émission de la télévision américaine avec M. Peter Ueberroth, président du comité d'organisation américain des jeux.

M. Ueberroth a exprimé l'espoir que l'Union soviétique reviendra sur sa décision de boycott, annoncée mardi à l'issue des mois de récriminations soviétiques au sujet de l'organisation des jeux par les Américains et des dangers courus selon Moscou par les athlètes soviétiques à Los Angeles.

« J'espère que l'Union soviétique recevra des assurances du président des États-Unis, de notre gouvernement au sujet de la protection de ses athlètes. J'espère que la page peut encore être tournée », a déclaré M. Ueberroth.

Pederson défendra son titre au Supermotocross

(PC) — La huitième édition du Supermotocross Laurentide aura lieu le 2 juin au Stade olympique et le vainqueur de l'an dernier, le Canadien Ross Pederson, mettra son titre en jeu devant son principal adversaire, l'Américain Jim Gibson.

La huitième édition de ce Supermotocross prend cependant une nouvelle dimension puisque la course sera sanctionnée par l'Association motocycliste canadienne (AMC).

Tout comme l'an dernier, le Supermotocross aura également au programme une course d'autocross, qui avait fait l'an dernier la faveur des 58,811 spectateurs présents pour les compétitions.

Mais l'attention du public sera cette année portée sur Pederson, tenant du titre canadien en motocross depuis deux saisons. Pederson s'était particulièrement illustré lors de la présentation de la première compétition de la saison, au BC Place, à Vancouver, en terminant au cinquième rang.

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE
M. LAURENDEAU INC.
AVIS est par les présentes, donné que la compagnie M. LAURENDEAU INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Saint-Laurent, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa chartre conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATE À MONTRÉAL, ce 7 mai 1984.
PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER
Procureurs de M. LAURENDEAU INC.
ENTREPRISES HARRY BISKIN INC.
HARRY BISKIN ENTERPRISES INC.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie ENTREPRISES HARRY BISKIN INC./HARRY BISKIN ENTERPRISES INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa chartre conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Date à Montréal, ce 7e jour de décembre 1983.
CLAIRE BISKIN
Secrétaire

AVIS
Prenez avis que 5.800, INDUSTRIELLE TRANSPORT LTEE S'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but de se faire transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges rattachés aux certificats M-305149-006 et -007 détenus par SERVICE DE CONTE-NEURS J.M.L. INC. et à l'occasion de ce transfert demande le maintien d'un permis conformément à l'article 41 de la Loi des transports.
La requérante demande de plus l'application de l'article 85 du règlement 2 afin que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, située au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
Première parution: le 10 mai 1984
Deuxième parution: le 11 mai 1984
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
Procureurs

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que ROCH BESSETTE, requérant-cédant, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisé à transférer le permis qu'il détient pour la région 08, portant le numéro M-509372-001 à Mayer et Frères Inc., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, en ce qui concerne la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 des dites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1984
2ème parution: 11 mai 1984
VIENS, GODBOUT, GAGNON & ASSOCIÉS

COUR PROVINCIALE
NO 500-02-068507-834
LOCATION SNYDER INC.
Partie demanderesse,
-vs-
JOHN LEMOYRE,
Partie défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
A. JOHN LEMOYRE, défendeur.
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'art. 119 de la C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTONOTAIRE ADJOINT
Montréal, ce 3 mai 1984
Me Louis A. Legault
3380, rue Notre-Dame
Suite 200
Lachine, P.Q.
Tél.: 637-5568

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que ROCH BESSETTE, requérant-cédant, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisé à transférer le permis qu'il détient pour la région 08, portant le numéro M-509372-001 à Mayer et Frères Inc., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, en ce qui concerne la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 des dites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1984
2ème parution: 11 mai 1984
VIENS, GODBOUT, GAGNON & ASSOCIÉS

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que ROCH BESSETTE, requérant-cédant, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisé à transférer le permis qu'il détient pour la région 08, portant le numéro M-509372-001 à Mayer et Frères Inc., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, en ce qui concerne la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 des dites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1984
2ème parution: 11 mai 1984
VIENS, GODBOUT, GAGNON & ASSOCIÉS

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que ROCH BESSETTE, requérant-cédant, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisé à transférer le permis qu'il détient pour la région 08, portant le numéro M-509372-001 à Mayer et Frères Inc., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, en ce qui concerne la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 des dites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1984
2ème parution: 11 mai 1984
VIENS, GODBOUT, GAGNON & ASSOCIÉS

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que ROCH BESSETTE, requérant-cédant, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisé à transférer le permis qu'il détient pour la région 08, portant le numéro M-509372-001 à Mayer et Frères Inc., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, en ce qui concerne la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 des dites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1984
2ème parution: 11 mai 1984
VIENS, GODBOUT, GAGNON & ASSOCIÉS

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que ROCH BESSETTE, requérant-cédant, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour être autorisé à transférer le permis qu'il détient pour la région 08, portant le numéro M-509372-001 à Mayer et Frères Inc., requérante-cessionnaire.
Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, en ce qui concerne la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 des dites règles.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 mai 1984
2ème parution: 11 mai 1984
VIENS, GODBOUT, GAGNON & ASSOCIÉS

BASEBALL

Ligue Nationale
Mardi
Houston à Montréal, remis, pluie
Chicago 12, St. Francisco 11
Cincinnati à New York, remis
Atlanta 8, Philadelphie 2
San Diego à Pittsburgh, remis
Los Angeles 2, St. Louis 1
Hier
Los Angeles à Chicago

Cincinnati à Montréal
Atlanta à New York
St. Francisco à Pittsburgh
San Diego à St. Louis
Philadelphie à Houston
Aujourd'hui
San Francisco, Krukow (1-4) à Pittsburgh, Candelaria (3-2), 12 h 35
Cincinnati, Pastore (1-2) à Montréal, Smith (4-1), 13 h 05
Atlanta, Barker (2-3) à New York, Terrell (3-1), 13 h 35
San Diego, Hawkins (3-0) à St. Louis, Andujar (4-3), 13 h 35
Los Angeles, Welch (2-3) à Chicago, Trout (3-1), 14 h 20
Philadelphie, Koonsman (2-4) à Houston, Scott (1-1), 20 h 35

HOCKEY

Ligue Nationale
Eliminatoires (Finale 4 de 7)
Ce soir
Edmonton à Islanders
Samedi
Edmonton à Islanders
Mardi, 15 mai
Islanders à Edmonton

Jeu, 17 mai
Islanders à Edmonton
Samedi, 19 mai
x-Islanders à Edmonton
Mardi, 22 mai
x-Edmonton à Islanders
Jeudi, 24 mai
x-Edmonton à Islanders
x-si nécessaire

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	15	10	600	—
CHICAGO	14	11	560	1
PHILADELPHIE	13	12	520	2
MONTRÉAL	14	13	519	2
ST. LOUIS	13	15	464	3 1/2
PITTSBURGH	9	16	360	6

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	19	11	633	—
SAN DIEGO	17	11	607	1
CINCINNATI	14	14	500	4
ATLANTA	12	14	462	5
SAN FRANCISCO	11	17	393	7
HOUSTON	10	17	370	7 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
DETROIT	22	4	846	—
TORONTO	18	10	643	5
BALTIMORE	14	14	500	9
MILWAUKEE	12	13	480	9 1/2
CLEVELAND	11	13	458	10
BOSTON	12	16	429	11
NEW YORK	9	17	346	13

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	18	13	581	—
OAKLAND	15	14	517	2
SEATTLE	15	14	517	2
MINNESOTA	15	15	500	2 1/2
KANSAS CITY	12	14	462	3 1/2
CHICAGO	9	15	375	5 1/2
TEXAS	9	19	321	7 1/2

Les frappeurs

Nom	pb	cs	pp	cc	moy.
Carlier	105	32	25	3	307
Dawson	95	26	20	2	274
Ditone	33	9	3	0	273
Flynn	13	4	1	0	308
Francona	92	35	6	3	380
Little	99	30	5	0	303
Raines	107	36	16	3	336
Santos	62	15	6	12	185
Rose	92	27	6	0	293
Salazar	77	12	8	0	156
Speier	19	5	1	0	263
Thomas	18	2	2	0	111
Wallach	110	34	22	6	309
Wohlford	11	4	0	0	364

Buts volés: Raines 8, Dilone 5, Dawson 3, Little, Wallach, 1 chacun.

Les lanceurs

Nom	g-p	mi	rb	mpm
Brenning	0-0	6.2	1	5.136
Gullickson	0-2	18.2	16	10.774
Harris	0-1	11.0	3	4.245
James	-1	13.1	14	9.847
Lea	4-2	48.1	14	29.258
Lucas	0-0	15.0	5	11.300
McGuffigan	2-0	19.1	2	9.933
Palmer	2-0	20.0	10	7.450
Reardon	0-1	15.0	3	12.180
Rogers	2-1	19.0	10	4.474
Schaefer	0-2	15.1	6	12.353
Smith	4-1	42.0	13	25.279

Parties sauvées: Reardon, Lucas, 4; Harris, 1; McGuffigan, 1.